

# FAIRE PÂTURER SES COUVERTS PAR DES BREBIS : une opportunité à ne pas négliger

Le pâturage de couverts par des brebis est une pratique de plus en plus présente en Pays de la Loire, y compris sur des couverts hors des exploitations des éleveurs. Il s'agit de partenariats gagnant-gagnant entre éleveurs et céréaliers, permettant notamment de réduire le coût alimentaire des élevages mais aussi de réduire le coût du broyage pour les céréaliers.



## D'abord une réduction du coût du broyage

Le premier intérêt mis en avant par les céréaliers faisant pâturer leurs couverts par des brebis est l'économie sur le coût du broyage. En conjoncture 2021, avant la flambée du prix des carburants, elle était estimée à 30 €/ha (par exemple 10 litres x 1 €/l plus 20 € de location CUMA). A cette moindre charge financière s'ajoute la réduction du temps de travail nécessaire au broyage (autour d'1/2 heure/ha).

Pour que cette économie soit réelle, il faut toutefois que la taille du lot soit en adéquation avec la surface de la parcelle et la masse de la ressource fourragère. Il faut aussi que ce lot soit présent suffisamment longtemps pour éviter une repousse significative du couvert avant sa destruction.

## Mais aussi d'autres intérêts

### Matière organique

Dans un contexte d'exploitation céréalière spécialisée où le taux de matière organique du sol peut tendre à baisser, certains exploitants mentionnent l'intérêt de la fertilisation organique apportée par les brebis. En contrepartie, le piétinement du sol par les brebis, parfois craint par les détenteurs, n'a pas été réellement mis en avant comme limite au pâturage des couverts.

### Impact environnemental

Le moindre impact environnemental lié à la substitution du broyage mécanique par du pâturage peut être mentionné par certains céréaliers. Le cas échéant, dans

le cas d'une alternative au recours au glyphosate pour la destruction des couverts, le pâturage par les brebis se traduit par une réduction de l'IFT. Avec un tiers de couverts en SIE et un autre tiers en agriculture biologique, cette réduction des IFT n'a pu être mise en évidence de façon significative dans le cadre du programme SYCEROV.

### Impact sociétal

La présence de brebis dans des secteurs où les animaux n'étaient plus visibles peut se traduire par une meilleure perception des exploitants par le voisinage comme par les personnes de passage.



### CONTACTS

#### Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

- Laurent FICHET, chargé de mission en filière ovine  
02 41 33 61 2 - laurent.fichet@pl.chambagri.fr
- Stéphane MIGNE, chargé de mission en filière ovine  
02 51 36 82 7 - stephane.migne@pl.chambagri.fr
- Aurore PRIEUR, chargée de mission en filière ovine  
02 41 18 60 25 - aurore.prieurdelacombe@pl.chambagri.fr

